

Département de l'Oise

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de MONNEVILLE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

SEANCE du 17 septembre 2020

Date de convocation : 14 septembre 2020

Date d'affichage : 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt le 17 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur William Blanchet, Maire.

Présents : William Blanchet, Francis Noël, Isabelle Bourgninaud, Franck Véron, Grégoire Manoukian, Catherine Maquignon, Cindy Dubost, Didier Kaag, Sandrine Zablot, Laurence Nourtier, Bertrand Dechaumont, Stéphanie Blanchet, Michel Hee, Corinne Vanhems, Patricia Le Goff

Absent : Stéphanie Blanchet (pouvoir William Blanchet)

Secrétaire : Michel Hee

SALAGE RUE DE LA COMMUNE Délib 41/17/09/2020:

A l'unanimité le Conseil Municipal,

ACCEPTE que la société **ETA DECHAUMONT** procède au salage des rues de la Commune, pour un montant de 55 euros HT soit 66 euros TTC de l'heure, lame de déneigement et salage compris.

Et autorise le Maire à signer la convention de participation d'un exploitant agricole au service hivernal.

INDEXATION DES LOYERS Délib 42/17/09/2020 :

Là Conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** de geler les loyers des locataires de la Commune pour une durée de 1 an à compter de ce jour.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES Délib 43/17/09/2020 :

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer un nouveau tarif de location de la salle des fêtes pour la location de la salle et de la vaisselle.

Particulier de la commune

Du vendredi 18 heures au lundi 09h00 **impérativement** 410.00 euros
Réveillon de Noël et jour de l'An 500.00 euros

Association de la Commune

La gratuité est accordée aux associations à but non lucratif qui encourent à la satisfaction d'intérêt générale.

L'autorisation accordée est temporaire, précaire, révocable et sous réserve de la disponibilité de la Salle des Fêtes.

SUBVENTION POMPIER DE CHAUMONT EN VEXIN Délib 44/17/09/2020

Le Conseil Municipal **DECIDE** de versé 150 euros a l'Amicale des Sapeurs Pompier de Chaumont en Vexin.

SCHEMA DE MUTUALISATION COMMUNAUTAIRE Délib 45/17/09/2020

Le Maire explique que le projet de schéma de mutualisation a fait l'objet d'un débat au conseil communautaire du 25 juin 2020.

Ce dernier a été transmis aux maires pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Ensuite, le projet de schéma sera soumis pour approbation de l'organe délibérant de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le projet de schéma de mutualisation communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

SE60 RAPPORT D'ACTIVITES 2019 Délib 46/17/09/2020 :

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L5211-39 du Code General des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

PREND ACTE du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
Et ont signé sur le registre les membres présents.

S.P.A ESUILLET Délib 47/17/09/2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention établie par la SPA Essuillet pour l'année 2020.

Le montant de la redevance demandée s'élève à 0.25 cts par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**,

- De confier à la SPA d'Essuillet le soin d'assurer les obligations de cette fourrière pour l'année 2020 .
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

ACHAT D'UN ORDINATEUR Délib 48/17/09/2020

- Le Conseil municipal **ACCEPTTE** à l'unanimité l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de la Mairie.

ACHAT D'UN ORDINATEUR, DEMANDE DE SUBVENTION Délib 49/17/09/2020 :

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE à l'unanimité :

L'achat d'un ordinateur pour le deuxième poste de secrétaire de Mairie.

ACCEPTTE le devis pour un montant de 1426.91 euros HT (1712.32 TTC)

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de l'Etat au titre du Département.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La séance est levée à 22h30.

Et ont signé au registre les membres présents.